

## Partie 1 – Renseignements sur le participant

Identification du participant		Renseignements sur le représentant													
Remplissez cette section si vous voulez que quelqu'un d'autre fournisse ou reçoive pour vous des renseignements supplémentaires sur votre appel.															
Nom		Nom													
Numéro d'identification du participant (NIP) <table border="1"><tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr></table>														Nom de l'entreprise	
Numéro de téléphone	Numéro de télécopieur	Numéro de téléphone	Numéro de télécopieur												

Indiquez l'année ou les années de programme pour lesquelles vous déposez un appel :

2012     2013     2014

2015     2016     2017

2018     2019

Date: \_\_\_\_\_

Si l'appel est déposé pour une société de personnes ou une entreprise issue d'un regroupement, veuillez fournir les noms et les NIP de tous les appelants. Dans le cas d'une personne morale, veuillez fournir le nom et le NIP de la personne morale.

Nom de l'appelant	Numéro d'identification du participant (NIP)											

## Partie 2 - Nature de l'appel

Vous pouvez déposer un appel si :

- vous estimez que nous n'avons pas appliqué correctement les règles du programme Agri-stabilité lors du traitement de votre formulaire ou de votre ajustement. Les règles du programme sont énoncées dans les [Lignes directrices et manuel](#). Expliquez ci-dessous les règles de programme qui, selon vous, n'ont pas été appliquées correctement à votre formulaire.
- Vous n'avez pu respecter une date limite en raison de circonstances exceptionnelles indépendantes de votre volonté. Indiquez ci-dessous la date limite que vous n'avez pu respecter et pourquoi.

Cliquer sur [Le processus d'appel du programme Agri-stabilité](#) pour de plus amples informations sur le processus d'appel.




**Partie 3 - Documentation**

Numérotez la première page des documents justificatifs que vous fournissez et consignez ceux-ci par ordre numérique ci-dessous.	Nombre de pages
1)	
2)	
3)	
4)	
5)	
6)	
7)	
8)	
9)	
10)	
Nombre total de pages	

**Partie 4 - Envoyer votre formulaire rempli****Par la poste  
ou par  
télécopieur**

Appels du programme Agri-stabilité  
CP 3200  
Winnipeg MB R3C 5R7

Numéro de télécopieur sans frais :  
1-877-949-4885

**Des  
questions?**

Appelez-nous sans frais au 1-866-367-8506  
Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h (heure du  
Centre)

[www.agr.gc.ca/agristabilite](http://www.agr.gc.ca/agristabilite)

**Avis de confidentialité et clause de consentement**

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) s'engage à protéger vos renseignements personnels. Les renseignements fournis sur le présent formulaire, dont votre numéro d'identification du participant (NIP), sont recueillis en vertu de l'article 4 de la Loi sur la protection du revenu agricole (LPRA) et seront utilisés par l'Administration et les membres du Comité d'appel (y compris les représentants des producteurs et les représentants des gouvernements provinciaux ou territoriaux) exclusivement pour examiner votre demande d'appel et déterminer votre admissibilité à recevoir des paiements. Vos renseignements personnels ne seront pas divulgués à d'autres fins, sauf lorsque la loi l'exige.

Vous pouvez accéder aux renseignements personnels détenus par AAC à votre sujet et faire corriger les renseignements personnels erronés. Pour obtenir de plus amples renseignements sur vos droits en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels, veuillez communiquer avec le coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels d'AAC à l'adresse [ATIP-AIPRP@agr.gc.ca](mailto:ATIP-AIPRP@agr.gc.ca) et indiquer AAC PPU 183 en référence dans le message.

De plus, en présentant le présent formulaire de demande de paiements pour les programmes Agri-stabilité et Agri-investissement, vous :

- 1) attestez que les renseignements fournis sont complets et exacts;
- 2) comprenez et acceptez que la personne que vous avez désignée comme votre représentant dans le présent formulaire peut recevoir des renseignements liés à votre appel de l'Administration et peut demander à celle-ci de modifier ces renseignements;
- 3) comprenez et attestez que, si vous avez communiqué des renseignements sur d'autres personnes ou entités, ces dernières vous ont autorisé à le faire;
- 4) comprenez et acceptez que, si vous avez fourni des renseignements sur d'autres personnes ou entités, l'Administration communiquera ces renseignements à ces dernières si elles en font la demande.
- 5) comprenez que présenter une fausse déclaration dans une demande de paiement au titre des programmes constitue un acte criminel et que toute déclaration est sujette à vérification.